



NUMÉRO 1803-1165

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 13 mars 2018 à 19h04, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme Mélanie Jacques M. Éric Lessard,
M. Christian Roy Mme Roxane Nadeau.

Est absent le conseiller suivant :

M. Luc Perreault.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1803-1165-2 À cette cause, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi des procès-verbaux

1802-1164-2 Demande d'exemption pour la taxe fosse septique, monsieur Christian Roy demande un complément d'information sur le sujet.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1803-1165-4 Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le procès-verbal de la séance du 6 février 2018, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1803-1165-5 Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de février, pour un montant totalisant 68 874,42 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion, fait rapport sur la situation.

7. Blanchette-Vachon – Mandat supplémentaire

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé un plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif de municipalités visant, notamment, l'abolition de la transmission des prévisions budgétaires 2018 et suivantes, ainsi que le regroupement des redditions de comptes financières tel que celles relatives au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ (PAERRL);

ATTENDU QUE de nouvelles informations sont requises dans le rapport financier 2017 consolidés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que ces nouvelles informations soient complétées par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.;

1803-1165-7

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de mandater Blanchette-Vachon s.e.n.c.r.l. pour assister la municipalité dans le calcul des frais encourus pour les dépenses admissibles au Programme d'Amélioration et d'Entretien du Réseau Routier Local (PAERRL) 2017, ainsi que la section 3 du rapport financier 2017, en rapport aux données prévisionnelles 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2017

1803-1165-8

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2017, préparé par Monsieur Claude Arguin de *Blanchette-Vachon s.e.n.c.r.l.*, qui, pour l'année 2017, révèle des revenus de fonctionnement de 674 529 \$, des dépenses de 596 875 \$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 77 654 \$ et le surplus accumulé non affecté à 367 380 \$ au 31 décembre 2017 en plus d'un surplus affecté de 75 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 27 676 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

1803-1165-9

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la municipalité informe le Ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2017 s'élèvent à 70 732 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ et plus

Tel que requis par l'article 513.2 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* madame Sophie Fortier dépose une copie des listes reçues.

11. Demande d'exemption pour la taxe d'ordures

Le propriétaire du 115 rang des Érables demande une exemption de la taxes « ordure chalet » étant donné qu'il n'utilise plus son chalet. Suite aux discussions sur le sujet, le conseil décide que la taxe d'ordures demeure pour la dite demande étant donné que le service y est donné et que le chalet demeure habitable.

12. Renouvellement contrat d'assurance MMQ

1803-1165-12

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le Conseil municipal renouvelle le contrat d'assurance auprès de MMQ tel que reçu dans la lettre de renouvellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Entente Intercommunale – Gestion des constats

ATTENDU que le 5 octobre 2017, le décret 879-2017 confirmant l'entrée en vigueur de l'adhésion de huit municipalités de la MRC Robert-Cliche à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges, apportant certains changements dans la gestion des constats ;

ATTENDU que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a fait toutes les requêtes auprès de la SAAQ et du Ministère de la Justice afin d'obtenir les accès nécessaires afin de gérer leurs constats d'infraction ;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce concernant le traitement et la gestion des constats ;

ATTENDU que cette entente décrit tous les services fournis et d'autres clauses usuelles;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'entente et en accepte les clauses;

1803-1165-13

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente relative à la gestion des constats d'infractions par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. Affaissement, 110 rang des Érables

Il est convenu que monsieur Christian Roy a un intérêt dans la question. Dû à la nature générale de cet intérêt, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question. Il quitte la salle.

Suite aux discussions sur le sujet, le maire discutera avec le propriétaire du terrain pour lui exposer la situation et les solutions possibles.

15. Demande de retirer le surplus de gravier accumulé dans la rivière des Fermes

Des informations seront prises auprès de monsieur Denis Desbiens, inspecteur en environnement à la MRC Robert-Cliche.

16. Calendrier municipal

Pour l'année 2019, un calendrier avec photos sera fait afin de le distribuer aux résidants de la municipalité. Un appel à tous sera fait dans le bulletin municipal afin que les citoyens puissent participer à sa conception en fournissant des photos de notre beau coin de pays.

Il est 21h35, le conseiller Éric Lessard quitte la séance.

17. Escouade canine

Suite aux discussions sur le sujet, la municipalité ne souhaite pas adhérer à l'escouade canine.

18. Projet fibre optique

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables présentent une couverture déficiente des services large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada ainsi que le gouvernement du Québec ont mis de l'avant les programmes « Brancher pour innover » et « Québec Branché Y, qui visent à permettre aux communautés d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales de 5 Mbps/l Mbps;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sogetel inc., désire présenter une demande d'assistance financière dans le cadre des programmes susmentionnés, visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps/10Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016:

CONSIDÉRANT les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services larges bande livrés sur fibre optique, notamment :

- Les Industries agricoles et acéricoles, qui sont de plus en plus modernisées, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et décharger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente.
- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente.
- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidants d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa.

- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants.
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus.

1803-1165-18

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, situé dans la MRC Robert-Cliche appuie fortement la compagnie Sogetel inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux Autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présentée dans le cadre des programmes susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. Schéma de couverture de risque incendie – Rapport annuel

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU que le rapport annuel du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaires les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche ;

1803-1165-19

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopte le rapport annuel du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Robert-Cliche qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

20. Formation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le règlement 223-17 stipule la formation d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 mentionne que les membres du Comité soient nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être formé de 2 résidents de la municipalité ainsi que d'un élu;

1803-1165-20

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le conseil municipal nomme le comité consultatif d'urbanisme. Il est

composé de : monsieur Denis Labbé au siège 1, monsieur Marc Giguère au siège 2 ainsi que madame Mélanie Jacques au siège 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. Correspondance

a) MMQ

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous informe de l'ajout, de l'Assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire, sur notre police d'assurance La Municipale. Cette garantie est ajoutée gratuitement.

b) CPTAQ

La Commission de protection du territoire agricole du Québec nous informe que le dossier 408845 a été retourné à la Commission et qu'une nouvelle rencontre publique sera planifiée sous peu.

c) CLD Robert-Cliche

Pour finaliser le projet des bancs des légendes, il y aura installation de panneaux de signalisation pour démontrer où sont installés ces derniers.

d) Défi Challenge Québec 800

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu d'autoriser madame Sophie Fortier de fournir, aux organisateurs de cet événement, l'approbation de droit de passage dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables le 20 mai prochain de 8 à 10h, sur le rang des Érables, le tout demandé par le MTQ.

1803-1165-21d

Adoptée à l'unanimité des conseillers

e) Ministère de la famille

Le ministère de la Famille, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) informe que l'appel de projet 2018 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînées (PIQM-MADA) est présentement en cours.

22. Varia

a) FARR

CONSIDÉRANT QU'à la fin de 2014, le gouvernement du Québec avait pour but l'atteinte de l'équilibre budgétaire et pour se faire, a notamment soumis aux municipalités un pacte fiscal transitoire, représentant tout près de 300M\$ en coupures directes annuelles;

CONSIDÉRANT QUE le même gouvernement a créé le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), offrant en 2017 une somme de 30M\$, représentant à peine 10% de ce qui fut retranché annuellement, soit une somme infime. L'attribution se fait selon des critères établis par Québec et relève du ministre responsable de chaque région, ce qui donne de curieuses apparences de partisanerie issues d'une autre époque et s'éloigne des objectifs des milieux qu'il est justement sensé soutenir. Sans compter qu'il vient donner de faux espoirs à un grand nombre d'organismes dépendant auparavant des CRÉ, également éliminées par Québec.

CONSIDÉRANT QUE nous désirons tous alléger les structures;

- CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux disposent déjà d'une légitimité directe issue de leurs commettants;

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada rembourse les municipalités pour chaque dollar de TPS qu'ils paient sur leurs intrants;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec affirme reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et d'augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

1803-1165-22a

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu que la municipalité de Saint-Saint-Joseph-des-Érables demande au gouvernement du Québec de mettre fin au FARR et de plutôt réinvestir dans les paiements de transfert qu'il a lui-même coupé depuis 2014, soit de rehausser progressivement les retours de TVQ pour chaque organisation municipale du territoire québécois :

2017 : 50 cents pour chaque dollar
 2018 : 60 cents pour chaque dollar
 2019 : 75 cents pour chaque dollar
 2020 : 1\$ pour chaque dollar

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Asphaltage rang St-Bruno

1803-1165-22b

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que le conseil mandate le consultant monsieur André Mercier pour l'élaboration des plans & devis concernant les travaux d'asphaltage prévus dans le rang St-Bruno

Adoptée à l'unanimité des conseillers

23. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

24. Levée de l'assemblée

1803-1165-24

À 22h20, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière